

Communiqué de presse

Paris, le 25 février 2014

Les CCI de FRANCE indignées mais combatives

André Marcon, Président de CCI France, accompagné par ses vice-présidents Jacques Pfister, Pierre Antoine Gailly et Philippe Dutruc, et du trésorier Didier Gardinal, a tenu une conférence de presse pour dénoncer les projets du Gouvernement et formuler plusieurs propositions.

Ils ont ainsi condamné les intentions du Gouvernement de placer les CCI sous le pilotage stratégique des Conseils régionaux, le qualifiant d'OPA hostile.

Dans une tribune publiée ce jour dans Les Echos, cosignée avec Pierre Gattaz, président du MEDEF et Jean-François Roubaud, président de la CGPME, André Marcon a souligné que cette OPA conduirait à priver les entreprises, en particulier les PME et les TPE, de l'expertise et de la légitimité des élus des Chambres de Commerce et d'Industrie, chefs d'entreprise eux-mêmes, ainsi que de l'ensemble des collaborateurs, pour définir les meilleurs outils à destination du monde économique.

Ils estiment que le transfert envisagé des missions des CCI vers les Régions permettrait à l'Etat, dans une relative discrétion, de doter les collectivités territoriales de nouvelles ressources fiscales. « C'est donc les entreprises qui paieront la facture d'une nouvelle étape de la décentralisation et qui pâtiront d'une offre de services dégradée » ont-ils prévenu.

Face à cette tentative, les présidents de CCI, revendiquant un rôle central dans le développement économique, ont rappelé leur attachement à la décentralisation s'il s'agit de renforcer l'appui aux entreprises et aux territoires de manière efficiente et appelé au respect du rôle de chacun, collectivités territoriales et chambres consulaires.

Et c'est bien sur cette base qu'ils ont apporté une contribution pour simplifier l'organisation territoriale de la France. Une contribution correspondant aux intérêts des entreprises qui demandent une meilleure lisibilité de l'action publique, une meilleure coordination des acteurs et la suppression des doublons de structures.

De surcroît, les CCI poursuivront, dans un esprit de responsabilité mais aussi dans le souci d'améliorer le service rendu aux 2,5 millions d'entreprises qu'elles représentent et accompagnent, leurs investissements au bénéfice des territoires.

Les présidents ont, en outre, appelé à la reprise des travaux, dans un climat de confiance entre le Gouvernement et le réseau des CCI sur la question de ses ressources fiscales.

Contact presse : Françoise Fraysse T.01.40.69.37.16 – 06.79.94.59.90. f.fraysse@ccifrance.fr

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des 151 chambres locales, régionales, et des DOM-COM, CCI France représente et défend les intérêts des 1 800 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européen. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. www.cci.fr

 @CCIFrance